

Chronique économique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **25 (1954)**

Heft 11

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les relations économiques franco-suisse ont donné lieu, le 14 octobre, à un arrangement commercial prolongeant celui du 3 mai 1954 jusqu'au 31 mars 1955. Si l'on tient, de part et d'autre, à adapter les échanges aux réalités du temps présent, il conviendrait, comme le souhaite depuis longtemps la Chambre de commerce suisse en France, et avec elle tous les importateurs et exportateurs français, de renoncer à ces reconductions bisannuelles basées sur l'accord de 1951 conclu dans des circonstances aujourd'hui périmées, et de préparer dès à présent une refonte fondamentale des relations franco-suisse afin d'aboutir à un accord valable un an au moins. Cet accord devrait, selon la Chambre de commerce suisse, répondre aux conditions suivantes : comprendre tous les produits non libres, qu'ils fassent partie du secteur contractuel ou du secteur ex-libéré, portant sur un montant global au moins équivalent à celui de l'accord du 8 décembre 1951, mais répartis de façon différente pour corriger certaines insuffisances de cet accord, et pour tenir compte des changements intervenus dans les besoins ; libérer des produits qui intéressent la Suisse au premier chef ; abolir la perception de la taxe compensatoire, qui annule les effets de la libération. Ces mesures, écrit la « Revue économique franco-suisse », qui sont devenues indispensables après trois ans de restrictions d'importations, et qui conditionnent également l'expansion française et la bonne entente internationale, doivent être préparées à la fois sur le terrain multilatéral, c'est-à-dire à l'O.E.C.E., et sur le terrain bilatéral. « Nous sommes certains, ajoute cette revue, que, de part et d'autre, chacun est convaincu de leur nécessité. »

* *

Notre commerce extérieur pendant les neuf premiers mois de 1954 présente une balance passive avec un accroissement des importations et des exportations. Celles-ci s'élèvent à 3779,3 millions de francs ; elles n'ont que peu augmenté en comparaison de la période correspondante de 1953, mais atteignent cependant le niveau le plus élevé enregistré jusqu'ici. Avec 4053 millions de francs, les importations s'inscrivent à un niveau relativement élevé et marquent une plus-value de 391 millions par rapport aux neuf premiers mois de 1953. Quantitativement, les entrées se sont accrues de 15 % environ, en regard de la même période. L'augmentation en valeur ayant été beaucoup plus forte aux entrées qu'aux sorties, il en est résulté un revirement de l'évolution de notre balance commerciale. En effet, alors qu'en 1953, à pareille époque, elle bouclait par un solde actif de 77,9 millions, elle accuse actuellement un déficit de 273,7 millions de francs.

* *

Augmentation des importations et des exportations en septembre 1954, par rapport au mois précédent. Les importations en Suisse ont augmenté de 49,6 millions et atteignent 475,4 millions de francs. Les exportations enregistrent une plus-value de l'ordre de 171,1 millions et totalisent 489 millions. Comparativement au mois précédent, les ventes intéressant la plupart des secteurs de l'industrie suisse d'exportation se sont accrues. Les textiles notamment ont amélioré leur position en regard d'août. La forte avance de nos exportations de montres est conforme à la tendance saisonnière. Il convient, du reste, de relever que les ventes de l'horlogerie du mois d'août écoulé étaient faibles, en raison des vacances horlogères. Elles atteignaient alors la valeur de

54,3 millions de francs contre 106 millions en septembre. Le rendement des sorties de l'industrie des machines est le plus élevé enregistré en 1954 (101,2 millions de francs). Les instruments et appareils figurent avec d'importants gains d'exportation. L'industrie chimico-pharmaceutique a beaucoup renforcé sa position. Les exportations de fromage et de chocolat se sont accrues. — Ce sont nos achats à la France et à l'Allemagne qui ont le plus fortement progressé, notre voisine du nord continuant d'être au premier rang de nos fournisseurs. — Il convient, d'autre part, de souligner l'avance considérable de nos livraisons aux Etats-Unis qui, cette fois, s'inscrivent en tête de nos débouchés.

* *

L'indice suisse du coût de la vie à fin septembre 1954 s'est inscrit à 172,0 (août 1939 : 100). Il s'est élevé de 0,2 % depuis la fin du mois précédent. Cette évolution résulte de la hausse des prix moyens de certains produits alimentaires : viande, charcuterie, œufs, cacao, chocolat. L'effet de ces hausses sur l'indice global a été atténué par une baisse sur la graisse végétale, l'huile et le café.

* *

Les prix de gros sont à l'indice 215,1 (août 1939 : 100) à fin septembre, en augmentation de 0,4 % par rapport à août. Cela tient à une hausse des prix moyens du bétail de boucherie, des œufs, des pommes de terre de table, de l'avoine et de l'orge. Les prix sont aussi en hausse pour quelques textiles et pour les métaux non ferreux. L'effet de ces hausses a été atténué par une baisse des prix des fèves de cacao, du sucre, du maïs, de la benzine et de l'huile lubrifiante.

* *

Collaboration internationale dans l'industrie de la bonneterie. Le congrès international de cette branche, qui se tiendra en décembre à Milan, s'occupera de la statistique de production et de consommation de fils, ainsi que de questions de salaires et de prix. Il examinera, en outre, la possibilité d'une normalisation internationale des mesures et d'une coordination des désignations de mesures et de grandeurs. La discussion portera également sur les conditions de vente qui diffèrent encore fortement d'un pays à l'autre, de même que sur la formation professionnelle et la publicité.

* *

Les recettes des douanes se sont élevées à 57,8 millions de francs en septembre. Elles comprennent 10,7 millions d'impôt sur le tabac, dont le produit sert à couvrir la contribution de la Confédération à l'AVS, et 13,5 millions d'impôt sur les carburants, dont 50 % sont répartis entre les cantons. Il reste à la Confédération 40,4 millions de francs, soit 3,7 millions de plus que pour le mois correspondant de 1953. Dans les neuf premiers mois de 1954, les recettes de la Confédération dans ce domaine ont été de 375 millions de francs, soit 36,2 millions de plus que pendant la même période de l'année précédente.

* *

Les négociations relatives à la liquidation de l'ancien clearing germano-suisse, qui ont lieu actuellement, ont pour résultat qu'il est entendu que les créances et prétentions non encore liquidées, et au sujet desquelles des versements ont été effectués auprès des instituts de compensation, feront l'objet d'un règlement prochain.

* *

Les relations commerciales austro-suisse ont été discutées à la deuxième conférence sur les exportations, et M. Kaufmann, délégué

commercial de l'Autriche à Zurich, a mis en relief les difficultés que rencontrent les exportations de l'Autriche en Suisse depuis la stabilisation de leurs échanges. Il a relevé que la Suisse est le théâtre d'une formidable concurrence, et qu'une marchandise, pour avoir du succès sur notre marché, doit être de qualité supérieure. Il a dès lors recommandé à l'industrie autrichienne d'améliorer sa position à cet égard.

* *

Les C.F.F. ont transporté, en septembre, 18,85 millions de voyageurs, c'est-à-dire 752.000 de plus que le même mois en 1953. Les recettes ont augmenté de 1,12 million et atteint 28,52 millions de francs. Le trafic des marchandises a été de 1,89 millions de tonnes. Par rapport au tonnage du même mois de l'année dernière, l'augmentation est de 133.000 tonnes. Les recettes, 37,25 millions, ont été supérieures de 1,40 million sur celles de septembre 1953.

* *

Après la prolongation du régime financier fédéral, il est utile de rappeler les dispositions prorogées, soit la prolongation des impôts dits de guerre ; ce sont l'impôt de défense nationale, l'impôt sur le chiffre d'affaires, l'impôt de luxe, l'impôt anticipé et l'impôt sur les prestations d'assurance. L'ensemble de ces impôts a rapporté 793 millions en 1953.

* *

Des poursuites américaines contre l'horlogerie suisse ont été décidées par le département de justice des Etats-Unis, en application de la législation anti-trust, contre divers importateurs de montres suisses outre-Atlantique et contre des entreprises et associations horlogères de Suisse. Le Conseil fédéral déclare que, survenant après la récente décision américaine de relever les droits de douane sur les montres, ces poursuites anti-trust « visent directement l'industrie horlogère suisse et risquent de porter une nouvelle et grave atteinte aux intérêts d'une des branches importantes de notre économie ». Le « Journal of commerce », de New-York, critique vivement l'action entreprise par le département de justice américain, laquelle, dit-il, sera interprétée dans le monde entier comme l'indice sûr que l'administration Eisenhower a cédé aux pressions protectionnistes.

* *

Le prix du lait est fixé à 39 centimes. Le Conseil fédéral a maintenu le prix à 38 centimes, mais, cédant aux revendications de l'agriculture, il a décrété une surtaxe temporaire payée au producteur, fixée à un centime au moins. Les charges résultant de la surtaxe seront partagées entre la Confédération et les associations laitières.

* *

La Fédération laitière du nord-ouest de la Suisse constate, dans son dernier rapport, qu'elle compte 339 sociétés avec 11.258 membres possédant 56,694 vaches. Cette organisation étend son activité aux cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne et Bâle-Ville, de Soleure et du Jura nord, — la région de Saint-Imier dépendant de la Fédération bernoise.

ORGANES DE L'ADIJ

Adm. du bulletin: R. STEINER. Resp. de la rédaction: MM. REUSSER et STEINER
Publicité Par l'administr. du Bulletin — Editeur: Imp. du Démocrate S.A., Delémont
Présid. : F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. Secrét. : R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83
Caissier : H. FARRON, Delémont. tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ : Delémont, IVa 2086

Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source